

COMMANDÉ PUBLIQUE

Décision n°2025-435 : Marché 25036: Fourniture et entretien de vêtements professionnels et d'EPI Lot 3: Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

1 DOCUMENT - Publié le 11 décembre 2025

DÉCISION
N° 2025-435
Référence : 31 802 305
Publié / Validité : 31 802 305
Validé le : 31 802 305

COMMANDÉ PUBLIQUE
Marché n°25036
Fourniture et entretien de vêtements professionnels et d'EPI
Lot 3 : Entretien et laverie des vêtements de travail et vêtements haute visibilité
Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

Le Président du Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, tel qu'arrangé par l'article L. 5211-15.
- Vu la réglementation en droit du travail (du 18 juillet 2023), le 23 mars 2023, le 21 juillet 2021 et du 20 juillet 2019.
- Vu la loi n° 2019-1024 du 17 juillet 2019 relative à la sécurité dans les établissements de santé et au bien-être des patients.
- Vu la loi n° 2020-105 du 20 janvier 2020 portant assouplissement de l'activité à fin d'intérêt général, 1594.
- Vu le code de la commande publique.

Considérant le marché cité en sujet ayant été publié le 10 septembre 2025.
Considérant cette consultation tenue sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert,
Considérant que lors de la conclusion du marché des marchés, le 19 octobre 2025, via une procédure de désaccord
entre plusieurs candidats, l'entreprise France Services, et nous a dépassé de deux fois trois mille
ce montant déclaré.

Considérant que cette réduction n'est pas adaptée aux critères établis, une authentication des
informations de la candidature, cette proposition non répondante étant systématiquement refusée et ne
se mettant pas en concurrence avec l'autre.

BÉDÉE :

ARTICLE 1 : DECLARATION SANS SUITE
La déclaration sans suite n°2025-435 déclare la remise en cause de l'attribution initiale du lot 3 du marché 25036
conservant l'entretien et le lavage des vêtements de travail et vêtements haute visibilité.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS
Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Présidente de la Banque,
- M. le Maire,

Cette dernière, une fois validée, sera mise en concours :

1. Par le biais du dépôt gratuit, dans les deux mois suivant nos concours exécutifs, par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège du Grand Lac, 16 rue Georges Clemenceau, 69100 Villeurbanne.
2. Par le biais du dépôt gratuit, dans les deux mois suivant nos concours exécutifs, par e-mail à l'adresse : jean-pierre.bonnet@grand-lac.fr, avec copie à : Yves.Millot@grand-lac.fr.

Signé électroniquement par le Président, par délégation,
par Yves Millot, Directeur, Adjoint Commissaire public, Bureau d'enquête et de suivi du budget
le 10/12/2025



DEC_2025-435.PDF

 **TÉLÉCHARGER | (PDF, 539,9 KO)**

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-435-marche-25036-fourniture-et-entretien-de-vetements-professionnels-et-depi-lot-3-declaration-sans-suite-pour-motif-dinteret-general-47918?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.